

Image not found or type unknown



Copropriété - échafaudages - prise en charge frais jardin

Par **Visiteur113939**, le **31/10/2016** à **11:23**

Bonjour,

Un ravalement de la copropriété va se faire dans quelques semaines. Les copropriétaires des jardins du rdc (copropriété mais usage exclusif du jardin par les copropriétaires) vont devoir retirer , numéroter, stocker et remettre les caillebotis. Des plantes/ arbustes, plantations, système d'arrosage) vont devoir être enlevés puis remis, ou tout simplement détruits....Le syndic considère que tous ces frais sont à la charge de la copropriété Or, ces opérations sont mises en œuvre pour le bénéfice de la copropriété , qu'est il possible de faire, ? quels arguments est il possible de mettre en avant ?

Avec mes remerciements pour vos conseils.

Cordialement